

BILAN ACTIF AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	738	(738)	-	92
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières	1 116 739	(68 436)	1 048 303	641 755
Participations et Créances rattachées	54		54	
Autres titres immobilisés	105 000	-	105 000	105 000
Prêts	1 011 685	(68 436)	943 249	536 756
Autres				
Total I	1 117 477	(69 174)	1 048 303	641 847
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	142 987	-	142 987	71 907
Valeurs mobilières de placement	107 150		107 150	396 100
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	454 974	-	454 974	559 888
Charges constatées d'avance	96	-	96	11
Total II	705 208	-	705 208	1 027 906
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 822 685	(69 174)	1 753 510	1 669 753

BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 002 724	980 747
Fonds propres statutaires	832 072	832 072
Fonds propres complémentaires	170 652	148 675
Fonds propres avec droit de reprise	78 060	78 981
Fonds statutaires	78 060	78 981
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	466 175	446 806
Excédent ou déficit de l'exercice	(16 237)	12 200
Situation nette (sous total)	1 530 721	1 518 734
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total I	1 530 721	1 518 734
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 000	-
Emprunts et dettes financières diverses	80 906	83 358
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 969	7 585
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 147	3 534
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	53 642	56 353
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	125	190
Total IV	222 789	151 020
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	1 753 510	1 669 753

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	31 266	29 225
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens	-	-
dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	64 690	68 631
Concours publics et subventions d'exploitation	63 910	68 631
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	780	-
Dons manuels	780	-
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits	3 736	15
Total I	99 692	97 870
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	75 266	67 730
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	-	252
Salaires et traitements	32 030	20 278
Charges sociales	11 726	7 366
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	92	204
Dotations aux provisions	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	14	5
Total II	119 129	95 835
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	(19 437)	2 036
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	3 924	2 221
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	12 056	26 525
Différences positives de change	-	-

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	15 980	28 746
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	22 778	25 021
Intérêts et charges assimilées	333	6 104
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	23 111	31 125
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	(7 131)	(2 378)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(26 568)	(342)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 531	18 340
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	10 531	18 340
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	200	5 798
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	200	5 798
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	10 331	12 542
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	126 203	144 957
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	142 440	132 757
EXCEDENT OU DEFICIT	(16 237)	12 200
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	77 400	72 850
TOTAL	77 400	72 850
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	77 400	72 850
TOTAL	77 400	72 850

ANNEXE

RESEAU INITIATIVE THIERS AMBERT

47 Avenue du Général de Gaulle

63300 THIERS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



ANNEXE

1. Descriptif de l'objet social

2. Règles et méthodes comptables

- 2.1 Les immobilisations
- 2.2 Les fonds associatifs
- 2.3 Résultat
- 2.4 Contributions volontaires en nature

3. Faits majeurs de l'exercice

4. Notes sur le bilan actif

- 4.1 Actif immobilisé
- 4.2 Etat des mouvements du fonds de prêt d'honneur
- 4.3 Etat des créances
- 4.4 Distinction trésorerie accompagnement et fonds de prêt
- 4.5 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités
- 4.6 Charges constatées d'avance

5. Notes sur le bilan passif

- 5.1 Variation des fonds propre
- 5.2 Les fonds dédiés
- 5.3 Etat des avances remboursables
- 5.4 Etat des dettes
- 5.5 Produits constatés d'avance

6. Détail du Compte de Résultat : Fond de Prêt et Accompagnement

- 6.1 Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations
- 6.2 Information sur le montant des concours publics reçus

7. Engagements financiers et autres informations

- 7.1 Engagement de crédit-bail
- 7.2 Intérêts courus non échus
- 7.3 Effectif au 31/12/2022
- 7.4 Autres engagements donnés
- 7.5 Honoraires du commissaire aux comptes
- 7.6 Prêt sur fonds ARI
- 7.7 Information concernant le fonds JEREMIE 1
- 7.8 JEREMIE 2 Auvergne
- 7.9 Prêts Agricole
- 7.10 Evénements post clôture

Présentation des comptes :

Les documents dénommés états financiers comprennent : Le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

1- DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Notre association Initiative Thiers Ambert est l'une des 207 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremer formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs (notamment bancaires) de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121.5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a également appliqué le référentiel comptable du réseau Initiative France.

2.1 – Les immobilisations :**2.1.1 – Les immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement)
- des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Amortissements

Les plans d'amortissements des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

- immobilisations non décomposées :
 - o amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME
- immobilisations décomposées :
 - o composants : compte tenu de la nature des actifs immobilisés pas de définition par composants retenus.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire :

- 4 ans pour les brevets, licences, concessions, logiciels
- 10 ans pour les agencements et aménagements,
- 3 ans pour les installations techniques,
- 3 ans pour le matériel informatique,
- 1 an pour le mobilier de bureau

2.1.2 – Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Selon les normes Initiative France, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité, redressement ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde

En complément de cette règle, une décision au cas par cas est appliquée dans les cas suivants :

- Une provision à 100% est aussi constatée lorsque :
 - Le dossier est remis entre les mains d'un cabinet de recouvrement et
 - Lorsque le capital restant dû théorique du prêt est nul.

La mise en jeu de la garantie n'étant qu'en cas de cessation d'activités, redressement ou liquidation judiciaire, cette dernière n'est prise en compte dans le calcul de la provision que si le tiers bénéficiaire entre dans une de ces dispositions, dans le cas contraire, le calcul est réalisé hors garantie.

2.2 – Fonds associatifs :

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Le résultat sur fonds de prêt de l'exercice fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes et provisions sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

2.3 – Résultat :

Des comptes de résultat distincts entre l'accompagnement et la gestion du fonds de prêt sont présentés en annexe. Ainsi, le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

	<i>DEFICIT</i>	<i>EXCEDENT</i>
RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	16 237,37 €	
Dont part du résultat d'accompagnement	2 264,83 €	
Dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêt	13 972,54 €	

2.4 – Contributions volontaires en nature :

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation en fonction des heures consacrées par les bénévoles à des comités d'engagement (1 548 h sur 2022). La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 50 € / heure donne un montant de 77 400 €.

Ce montant est inscrit en pied du compte de résultat des comptes annuels.

3- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

A noter sur 2022 la constatation d'un résultat exceptionnel de + 10 331 € liés à l'encaissement de subventions antérieures (Subventions années 2020-2021).

4- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4.1 - Actif immobilisé :					
<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières					
Prêts d'honneur	594 468	614 000	-	196 783	1 011 685
TOTAL	594 468	614 000	-	196 783	1 011 685
<i>Amortissements et provisions</i>	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières					
Prêts d'honneur	57 713	22 778	-	12 054	68 436
TOTAL	57 713	22 778	-	12 054	68 436

4.2 - Etat des mouvements du fonds de prêt d'honneur :				
Prêts en cours à l'ouverture	Nouveaux prêts	Prêts remboursés	Prêts irrécouvrables	Prêts en cours à la clôture
594 468	629 000	211 450	333	1 011 685

4.3 - Etat des créances :			
Ventilation	Montant brut	A - 1 an	De 1 à 5 ans
Actif immobilisé : Prêts d'honneur	1 011 685	279 646	732 040
Actif immobilisé : Titres immobilisés	105 054	-	105 054
Actif circulant et charges constatées d'avance	142 987	95 015	47 972
TOTAL	1 259 726	374 661	885 065

Détail de l'actif circulant pour 142 987 € :

- Partie accompagnement = 142 653 € (FSE + Région + Cotisations + Agricole + frais gestion BPI)
- Partie fonds de prêt = 334 €

4.4 – Distinction trésorerie accompagnement et fonds de prêt :

TRESORERIE AU 31/12/2022	
Trésorerie accompagnement	301 575
Trésorerie fonds de prêt	260 548
TOTAL TRESORERIE AU 31/12/2022	562 124

4.5 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités :

Les VMP correspondent à 5 660 € de SICAV dont la valeur réelle au 31/12/2022 est très proche de la valeur comptable (5 578,87 €). Néanmoins une reprise de dépréciation pour 1,19 € a été constatée (compte 590000).

Les disponibilités comprennent des comptes courants et comptes sur livret rémunérés.

4.6 – Charges constatées d’avance : 96 € (GANDI et journal LA MONTAGNE)

5- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.1 – Variation des fonds propres

Le tableau suivant se substitue à l’ensemble des informations demandées dans l’article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général :

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	980 747	-6 248	28 225	0	1 002 724
Fonds propres avec droit de reprise	78 981	-921	0	0	78 060
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	446 806	19 369	0	0	466 175
Excédent ou déficit de l'exercice	12 200	0	0	28 437	-16 237
Situation nette	1 518 734	12 200	28 225	28 437	1 530 721
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 518 734	12 200	28 225	28 437	1 530 721

Information concernant le report à nouveau pour 466 175 € au 31/12/2022 :

- Il correspond aux résultats d’accompagnement depuis la création. Il était de 446 806 € au 31/12/2021.
- L’évolution sur l’année 2022 correspond à l’affectation de l’excédent d’accompagnement de 2021.

5.2 – Les fonds dédiés

Selon l’article 431-6 du règlement comptable ANC n° 2018-06, une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l’annexe par projet ou catégorie de projet, selon les rubriques suivantes :

- Les sommes inscrites à l’ouverture et à la clôture de l’exercice en « fonds dédiés » ;
- Les reports en fonds dédiés ;
- Les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- Les transferts entre fonds dédiés ;
- Les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n’a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Il est à noter que Réseau Initiative Thiers Ambert n’est pas concernée par cette mesure sur les fonds dédiés.

5.3 - Etat des avances remboursables				
Ventilation	Montant brut	A - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
<i>Avances CG 63</i>	150	150	0	0
<i>Avance CCI</i>	70 000	0	0	70 000
<i>Avance CACF</i>	80 000	16 000	64 000	0
<i>Avance Cœur de ville</i>	10 417	3 333	7 083	0
<i>Intérêts JEREMIE Ambert</i>	339	339	0	0
Total	160 906	19 823	71 083	70 000

5.4 - Etat des dettes			
Ventilation	Montant brut	A - 1 an	De 1 à 5 ans
<i>Fournisseurs (CAC)</i>	3 969	3 969	0
<i>Social</i>	4 147	4 147	0
<i>Autres dettes</i>	53 642	53 642	0
Total	61 758	61 758	0

Informations concernant la ligne « Autres dettes » au 31/12/2022 :

- Salaires re facturés par la CCI PDD = 52 414 €
- Garanties BPI = 672 €
- Autres = 556 €

5.5 – Produits constatés d’avance : 125 € (Echéances 01/2023 prêt d’honneur)

6 – COMPTE DE RESULTAT : Accompagnement & FONDS DE PRET

Initiative Thiers Ambert

Exercice clos le 31/12/2022

Compte de résultat de l'exercice

	Accompagnement	Gestion du fonds	TOTAL 2022	Rappel 2021		Accompagnement	Gestion du fonds	TOTAL 2022	Rappel 2021
CHARGES					PRODUITS				
Achats et autres charges	47	0	47	151	Prestations	2 700	0	2 700	0
Services extérieurs	360	0	360	0	Subventions	63 910	0	63 910	68 631
Autres services extérieurs	69 807	5 052	74 859	67 580	Cotisations	31 266	0	31 266	29 225
Impôts et Taxes	0	0	0	252	Dons et mécénat	780	0	780	0
Salaires et charges sociales	43 757	0	43 757	27 644	Repr.provisions/transf.charges				
Dotation aux amortissements	92	0	92	204	Autres produits divers	1 036	0	1 036	15
Dotation aux provisions									
Autres charges diverses	14	0	14	5					
Total charges d'exploitation	114 077	5 052	119 129	95 835	Total prod. d'exploitation	99 692	0	99 692	97 870
Résultat d'exploitation	-14 386	-5 052	-19 437	2 036					
Charges financières					Produits financiers	1 974	1 950	3 924	2 221
Dotation/dépréciations		22 778	22 778	25 021	Reprises/dépréciation PH	1	12 054	12 056	26 525
Pertes de l'exercice		333	333	5 104					
Résultat financier	1 976	-9 107	-7 131	-2 378	Produits sur exerc. antérieurs	10 345	186	10 531	10 340
Charges sur exerc. antérieurs	200	0	200	5 799	Autres produits exceptionnels			0	0
Autres charges exceptionnelles			0	0					
Résultat exceptionnel	10 145	186	10 331	12 542	Reprise de fonds dédiés				
Engagement de fonds dédiés									
TOTAL des charges	114 277	28 163	142 440	132 757	TOTAL des produits	112 012	14 190	126 203	144 957
Résultat net	-2 265	-13 973	-16 237	12 200					
				19 369	Accompagnement 2021				
				-7 169	Fonds de prêts 2021				
Pour information									
Contributions volontaires en nature (bénévolat)	0	77 400	77 400	72 850	Contributions volontaires en nature (bénévolat)	0	77 400	77 400	72 850

Informations relatives au compte de résultat :

- Une distinction est réalisée entre le résultat d'accompagnement et le résultat de fonds de prêts
- Les cotisations : Un Conseil d'Administration tenu en 2022 a décidé d'affecter 50% de la cotisation des Communautés de Communes au Fonds de prêts pour renforcer la capacité à prêter (22 725 €). Le total des cotisations affecté à l'accompagnement est de 31 266 € (Communauté de Communes + Sociétaires)

6.1 – Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Toutefois, si l'entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence.

Les états de 2022 ne prennent pas en compte des cotisations post clôture dans le compte « Produits à recevoir ».

6.2 – Information sur le montant des concours publics reçus

Concours publics subvention	2022			2021		
	Concours publics	Subventions exploitation	Subventions investissement	Concours publics	Subventions exploitation	Subventions investissement
Union Européenne		55 390			57 490	
Etat		0			0	
Conseil Régional		8 520			9 641	
Intercommunalités (cotisations)		22 725			21 250	
Autres		0			0	
TOTAL		86 635			88 380	

7 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**7.1 - Engagement de crédit bail : N/A****7.2 – Intérêts courus non échus sur emprunt : N/A****7.3 – Effectif au 31/12/2022**

Effectif (ETP)	2022
Cadres	0,00
Non cadres	0,97
Sous total	0,97
Personnel MàD facturé	0,90
Personnel MàD CVN	0,00
Sous total	0,90
Bénévolat	0,00
TOTAL	1,87

7.4 – Autres engagements donnés

Les 20 prêts d'honneur accordés par les comités d'agrément et non actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagement dans l'annexe des comptes annuels pour un montant total de 90 750 €.

7.5 – Honoraires du commissaire aux comptes

Sur l'année 2022, il a été provisionné 3 969 € d'honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes.

7.6 – Prêts sur fonds ARI

Entre 2015 et 2016, 6 prêts d'honneur liés au fonds Auvergne Reprise Innovation (ARI), fonds gérés par la plateforme régionale Réseau Initiative Auvergne-Rhône-Alpes, ont été accordés par les comités d'agrément de Réseau Initiative Thiers Ambert.

Ces 6 prêts sont tous décaissés en date du 31/12/2022 pour un montant total de 75 000 €.

Tous les prêts sont remboursés au 31/12/2022.

7.7 – Informations concernant le fonds JEREMIE 1

La SOFIMAC PARTNERS, gestionnaire des fonds JEREMIE, a informé l'association locale Réseau Initiative Thiers Ambert, qu'il devait être restitué les plus-values et intérêts issus des placements de trésorerie JEREMIE, depuis la mise à disposition des différentes tranches.

Ces montants ont été inscrit dans un compte 168709 et s'élève au 31/12/2022 à 339,19 €. Ces intérêts ont été réinvestis dans de nouveaux prêts JEREMIE pour un montant de 328,85 €, la différence correspond aux intérêts perçus depuis fin 2015.

Ces intérêts seront normalement acquis après remboursement des prêts sur lesquels ils ont été affectés.

7.8 – JEREMIE Auvergne 2

Depuis novembre 2016, un nouveau fonds intitulé JEREMIE Auvergne 2 est mis à la disposition des associations locales auvergnates.

Ce fonds est doté d'une enveloppe de 12 millions d'euros. Ce fonds est géré par la coordination régionale Réseau Initiative Auvergne-Rhône-Alpes au profit des associations locales auvergnates et du Réseau Entreprendre en Auvergne.

A fin 2022, 81 prêts ont été engagés et décaissés par Réseau Initiative Thiers Ambert pour un montant total de 871 500 €.

Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 358 516,73 €.

6 prêts sont en retard de paiement au 31/12/2022 (total de 15 304,05 €). Des provisions sont constatées pour un montant de 37 263,93 € pour 7 prêts.

7.9 – Prêts Agricole

Depuis fin 2019, un nouveau fonds intitulé AGRICOLE est mis à la disposition des plateformes en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce fonds est doté d'une enveloppe de 2 475 000 €. Ce fonds est géré par la coordination régionale Réseau Initiative Auvergne-Rhône-Alpes au profit des associations locales auvergnates.

A fin 2022, 1 prêt a été décaissé par Réseau Initiative Thiers Ambert pour un montant de 20 000 €.

Le capital restant dû de ce prêt est de 15 666,51 € au 31/12/2022.

7.10 – Evènements post clôture

RAS

INITIATIVE THIERS AMBERT

Siège social : 47, avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

Cabinet DE NEVE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
30, rue du Général de Gaulle
63300 THIERS
SIRET 380 891 028 00025
Tél : 04 73 80 44 84

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2022

A l'assemblée générale de l'association INITIATIVE THIERS AMBERT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE THIERS AMBERT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à THIERS, le 08/06/2023

Le commissaire aux comptes
Benoît DE NEVE

Benoît DE NEVE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

30, Av. du Général de Gaulle
63300 THIERS

Tél. : 04 73 80 44 84

Fax : 04 73 80 40 99

Siret : 380 891 028 00025

